

**HBLC SPRL**  
Boulevard de la Woluwe 60 boîte 4  
1200 Bruxelles  
RPM Bruxelles 0541.863.576  
(la « Société »)

**RAPPORT DE GESTION DU COLLEGE DE GESTION  
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

Mesdames, Messieurs,

Conformément à nos obligations légales et statutaires, nous vous présentons notre rapport sur les activités de la Société pour l'exercice social se clôturant le 31 décembre 2015.

1. Nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation les comptes annuels relatifs à l'exercice 2015 :

Affectation du résultat :

La perte de l'exercice écoulé s'élève à	-	49.412,96 €
La perte reportée s'élève à	-	<u>75.021,12 €</u>
La perte à affecter s'élève à	-	124.434,08 €

Perte que nous vous proposons de reporter.

2. Il ressort des comptes annuels que la Société a enregistré une perte durant l'exercice écoulé. Les actifs immobilisés s'élèvent à 577.681,16 EUR (pour l'exercice précédent, ce poste égalait à 0) et les actifs circulants à 280.215,66 EUR (à comparer avec l'exercice précédent où ce poste s'élevait à 542.757,34 EUR)/ Les capitaux propres ont diminué (565,92 EUR vs. 49.978,88 EUR l'exercice précédent), là où les dettes ont sensiblement augmenté (492.778,46 EUR vs. 857.330,90 EUR pour cet exercice). La marge brute d'exploitation s'élève à un montant négatif (perte) de 4.208,35 EUR et les charges financières ont quant à elles augmenté pour s'élever à 45.199,29 EUR.
3. Le bilan fait apparaître une perte reportée, ce qui nous oblige, conformément à l'article 96, 6° du code des sociétés, de justifier l'application des règles comptables de continuité. La poursuite des activités se justifie par la progression de l'activité de développement, suite à l'obtention du permis d'urbanisme.
4. Aucun événement important n'est survenu après la clôture de l'exercice, si ce n'est que les parts sociales ont été cédées à la SA Home Invest Belgium.
5. Aucune circonstance connue n'est susceptible d'avoir une influence notable sur le développement de la Société. Le chiffre d'affaires de la Société est lié à l'évolution du projet de développement immobilier.

6. La Société n'a effectué aucune activité en matière de recherche et développement.

7. La Société n'a pas de succursale.

8. Durant l'exercice écoulé, la Société n'a pas utilisé d'instruments financiers susceptibles d'avoir une influence notable sur l'évaluation de l'actif et du passif, de la situation financière et du compte de résultat.

En conclusion, le Collège de gestion vous propose d'approuver le rapport de gestion qu'il vous a présenté.


Il vous propose également d'approuver les comptes annuels comportant le bilan et les résultats d'exploitation tels qu'ils vous ont été présentés.

Il vous propose d'accepter la répartition du résultat et de donner décharge aux membres du collège de gestion, y compris ceux ayant démissionné au cours de l'exercice pour l'exercice de leur mandat pour l'exercice écoulé.

Le Collège des gérants.

Bruxelles, le 30 septembre 2016

  
SPRL Yikatt  
Représentée par Jean-Luc Colson  
Gérant de catégorie A

  
SPRL Hires Consult  
Représentée par Toon Haverals  
Gérant de catégorie B